

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Mai 2016**

**OBJET** : Appel à projets 2016 mode d'accueil petite enfance - 1ère répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2016, des subventions de fonctionnement pour la mise en place de projets spécifiques pour un montant global de 57 563 € à divers organismes œuvrant dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, conformément aux propositions figurant dans les tableaux annexés au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes, dont le projet type est joint en annexe au rapport, à intervenir avec les gestionnaires des modes d'accueil de la petite enfance, porteurs de ces projets.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 selon la répartition suivante :

- 30 563 € au chapitre 65, fonction 41, article 65734,
- 27 000 € au chapitre 65, fonction 41, article 65737,

dont les dotations sont suffisantes.

à l'Unanimité

MM. BORÉ et KOUKAS ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice par intérim

du Service des Séances de l'Assemblée